



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-OUEN L'AUMONE

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

Délibération publiée sur le site de la Commune

L'an deux mil vingt-deux, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-neuf septembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Harielle LESUEUR, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA, Ayda HADIZADEH,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Farida AIT SI ALI, Cédric BEN AMMAR, Ali BOUGAA, Romain TOSELLO-ORSOLLA, Véronique PELISSIER, Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Isabelle YATOUNGOU, Béatrice PRIEZ, Henri POIRSON, Nadia BERTRAND, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE ;

POUVOIRS :

Serge GOUGEROT qui avait donné pouvoir à Antoine ARTCHOUNIN ;
Marie-Claude CLAIN qui avait donné son pouvoir à Françoise LESCOËT ;
Adeline GELYS qui avait donné son pouvoir à Benoît DUFOUR ;
Yasmine MESSAOUDI qui avait donné son pouvoir à Christelle ZAMI ;

EXCUSÉ : Henri POIRSON ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Françoise LESCOËT.

OBJET : CESSION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL SITUÉ 12 RUE JEAN-LOUIS LINQUETTE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code civil et notamment le Titre VI du Livre III relatif à la vente ;

VU la délibération en date du 19 mai 2022, le Conseil municipal a prononcé le déclassement du logement communal situé 12 rue Jean-Louis Linquette au vu du constat de sa désaffectation matérielle ;

VU l'avis du Domaine en date du 23 août 2022 ;

VU le courrier en date du 24 août dernier, par lequel la société ERIGERE a fait part de son accord pour se porter acquéreur de l'appartement au prix des Domaines, soit 170 000 € (cent soixante dix mille euros) ;

VU l'avis de la commission municipale du 22 septembre 2022 ;

VU le rapport d'Antoine ARTCHOUNIN exposant la volonté de la municipalité de céder l'appartement communal correspondant au lot de copropriété n°46 situé au 1er étage du bâtiment D au 12 rue Jean-Louis Linquette ;

CONSIDERANT que la société ERIGERE est propriétaire des 39 autres appartements de ce bâtiment, la ville a proposé de lui céder ce dernier appartement ; qu'il s'agit d'un T4 d'une contenance de 94,36 m² ; qu'après consultation du Domaine, un accord est intervenu entre la ville et la société ERIGERE pour la cession au prix net vendeur de 170 000 euros (cent soixante dix mille euros). ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié afférent à la cession d'un appartement communal situé 12 rue Jean-Louis Linquette à la société ERIGERE au montant estimé par le service des Domaines, soit 170 000 € (cent soixante dix mille euros).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le 20/10/2022

Le Maire

Laurent LINQUETTE

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance

Françoise LESCOËT